



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 1<sup>er</sup> mai 2017** à **19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère  
Madame Isabelle Marsolais, conseillère  
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller  
Monsieur Claude Mercier, conseiller  
Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absence : Madame Josyane Forest, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

**Résolution n° 204-2017**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

**Résolution n° 205-2017**

**Adoption des procès-verbaux du 3 et du 10 avril 2017**

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 3 et du 10 avril 2017 soient adoptés tels que rédigés.

**Résolution n° 206-2017**

**Approbation des comptes**

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 24 mars au 20 avril 2017 soient définis comme suit :

Liste des comptes payés du 24 mars au 20 avril 2017	204 601,16 \$
Liste des comptes payés par Accès D du 24 mars au 20 avril 2017	59 191,43 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 3 avril 2017	357 304,90 \$
Liste des comptes à payer en date du 20 avril 2017	33 338,89 \$
<b>Total des déboursés pour la période du 24 mars au 20 avril 2017</b>	<b>654 436,38 \$</b>

QUE les déboursés d'une somme de 654 436,38 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

**Finances au 1<sup>er</sup> mai 2017**

Fonds d'administration :

Au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : 2 985 804,05 \$
- Au compte courant : 310 982,74 \$



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

## Rapport des comités ad hoc

### Rapports du comité des ressources humaines du 3 et du 10 avril 2017

La directrice générale fait un compte rendu verbal des réunions du comité des ressources humaines qui ont eu lieu les 3 et 10 avril 2017 aux membres du conseil municipal.

### Rapport du comité culturel du 11 avril 2017

Un compte rendu de la réunion du comité culturel qui a eu lieu le mardi 11 avril 2017 est remis à tous les membres du conseil municipal.

### Rapport du comité de la fête nationale du 6 avril 2017

Un compte rendu de la réunion du comité de la fête nationale qui a eu lieu le jeudi 6 avril 2017 est remis à tous les membres du conseil municipal.

### Rapport du comité des loisirs du 11 avril 2017

Un compte rendu de la réunion du comité des loisirs qui a eu lieu le mardi 11 avril 2017 est remis à tous les membres du conseil municipal.

## ADMINISTRATION

### Résolution n° 207-2017

#### Achat d'une enseigne architecturale de bienvenue pour le terreplein central du carrefour giratoire

ATTENDU QUE	les travaux pour la construction du carrefour giratoire à l'intersection des routes 158 et 341 seront terminés en juin 2017 ;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques désire installer une enseigne architecturale de bienvenue sur le terreplein central du carrefour giratoire ;
ATTENDU QUE	le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est en accord avec l'enseigne proposée ;
ATTENDU QUE	la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Enseignes St-Roch (9258-5215 Québec inc.) pour la fabrication : <ul style="list-style-type: none"><li>• D'une enseigne architecturale double face en aluminium avec lettrage réfléchissant en 3D ;</li><li>• D'un socle de soutènement en aluminium avec structure interne en acier cédant sous impact tel que requis par les normes du MTMDET ;</li><li>• D'une base de pierre artisanale en imitation de pierres ;</li><li>• D'un ensemble de mât et drapeau avec système intérieur de drisse et corde à poulie et leur base de béton ;</li></ul>
ATTENDU QUE	le coût pour l'ensemble du contrat est de 20 661 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Enseignes St-Roch (9258-5215 Québec inc.) pour la fabrication d'une enseigne architecturale de bienvenue, un socle de soutènement, une base de pierre artisanale et un ensemble de mât et drapeau qui seront installés sur le terreplein central du carrefour giratoire à l'intersection des routes 158 et 341 à Saint-Jacques, le tout pour une somme de 20 661 \$ (plus taxes applicables).

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2018.



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

**Résolution n° 208-2017**

**Achat de panneaux pour noms de rue aux couleurs de l'Acadie**

---

- ATTENDU le 250<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des Acadiens en Nouvelle-Acadie ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire promouvoir l'histoire acadienne au sein de sa communauté ;
- ATTENDU QUE le conseil municipal désire doter la Municipalité d'une nouvelle image aux couleurs de l'Acadie, et ce, sur un plan triennal ;
- ATTENDU QUE la Municipalité doit se procurer des panneaux pour les nouvelles rues ;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Signalisation Kalitec inc. pour la fabrication de nouveaux panneaux pour noms de rue aux couleurs de l'Acadie ;
- ATTENDU QUE le coût pour la phase 1 du projet est de 15 372,50 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de confier le mandat à Signalisation Kalitec inc. pour la fabrication de panneaux pour noms de rue aux couleurs de l'Acadie.

QUE Signalisation Kalitec inc. procède à la fabrication des panneaux correspondant à la phase 1 du projet (soumission numéro 33686) pour une somme de 15 372,50 \$ (plus taxes applicables).

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 3 ans à compter de 2018.

**Résolution n° 209-2017**

**Facture de DCA comptable professionnel agréé inc. pour la vérification comptable de l'année 2016**

---

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (15426) et de verser la somme de 15 315 \$ (plus taxes applicables) à DCA Comptable professionnel agréé inc. pour la réalisation de la vérification comptable de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année se terminant le 31 décembre 2016.

**Résolution n° 210-2017**

**Contrat avec A. Lapierre Gestion Documentaire inc. pour la mise à niveau du système d'organisation des Archives municipales**

---

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est assujettie à la *Loi sur les archives*, à la *Loi d'accès à l'information dans le secteur public et parapublic* et à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* ;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec A. Lapierre Gestion Documentaire inc. pour la mise à niveau de son système d'organisation des Archives municipales ;
- ATTENDU QUE le coût pour l'ensemble du contrat est de 375 \$ par jour ;
- ATTENDU QUE le mandat est évalué entre 35 et 40 jours, soit entre 13 125 \$ et 15 000 \$ (plus taxes applicables), incluant les frais de repas et de déplacement ;
- ATTENDU QUE 10 jours de travail seraient effectués en 2017 et le reste des travaux seraient faits en 2018 ;



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

ATTENDU QUE le tarif est garanti pour 2017 et 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater A. Lapierre Gestion Documentaire inc. pour la mise à niveau du système d'organisation des Archives municipales de la Municipalité de Saint-Jacques pour un tarif de 375 \$ (plus taxes applicables) par jour pour un mandat de 35 à 40 jours.

**Budget 2017**

**Résolution n° 211-2017**

**Démission de monsieur David Rochon à titre de journalier saisonnier**

---

ATTENDU QUE monsieur David Rochon a été embauché à titre de journalier saisonnier le 3 avril 2017 ;

ATTENDU QUE monsieur David Rochon nous informe qu'il ne désire plus travailler pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de monsieur David Rochon à titre de journalier saisonnier.

**Résolution n° 212-2017**

**Embauche d'un journalier saisonnier**

---

ATTENDU la démission de monsieur David Rochon à titre de journalier saisonnier ;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées par la directrice générale et le directeur des travaux publics ;

ATTENDU QUE ces derniers recommandent l'embauche de monsieur Stéphan Lessard ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en accord avec la recommandation ;

ATTENDU QUE monsieur Stéphan Lessard est entré en fonction le 24 avril 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de la directrice générale et du directeur des travaux publics et de procéder à l'embauche de monsieur Stéphan Lessard à titre de journalier saisonnier, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 213-2017**

**Démission de l'employé numéro 03-0029**

---

ATTENDU QUE l'employé numéro 03-0029 a débuté à titre de journalier saisonnier le 24 avril 2017 ;

ATTENDU QUE l'employé numéro 03-0029 nous a informés le 25 avril 2017 qu'il quitterait pour un autre emploi en date du 28 avril 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de l'employé numéro 03-0029 à titre de journalier saisonnier.

**Résolution n° 214-2017**

**Autorisation pour Revenu Québec**

---

ATTENDU QU' il est nécessaire d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à agir au nom



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

et pour le compte de la Municipalité auprès de Revenu Québec ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques accepte que le Ministre du Revenu communique au représentant, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier* pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que madame Josée Favreau (NAS se terminant par 312), directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques (NEQ : 8831849524), soit autorisée à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à *clicÉQUR – Entreprises* et à *Mon dossier* pour les entreprises ;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

**Résolution n° 215-2017**

**Contrat d'abonnement annuel à Novo Studio**

ATTENDU QUE

Novo Studio offre une bibliothèque virtuelle de formations et de capsules en santé et sécurité au travail disponible en tout temps ;

ATTENDU QU'

elle facilite et dynamise la formation des employés, facilite l'accueil des nouveaux employés, réduit les coûts et le temps de formation, appuie les formateurs à l'internet et soutient les gestionnaires lors de rencontres santé et sécurité au travail avec leurs équipes ;

ATTENDU QUE

le coût de l'abonnement annuel pour l'année 2017 est de 1 000 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 1 000 \$ à Groupe Conseil Novo SST pour l'abonnement à Novo Studio pour l'année 2017.

**Résolution n° 216-2017**

**Révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques pour l'année 2017**

ATTENDU QUE

la Société d'habitation du Québec dépose au conseil municipal un rapport de la révision budgétaire (org : 478) de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques pour l'année 2017 ;

ATTENDU QU'

il y a lieu d'accepter le versement d'une somme de 6 201 \$ représentant la révision budgétaire 2017 approuvé par la SHQ ;



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les documents déposés soient acceptés.

QUE la somme de 6 201 \$ soit versée à l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques.

*Monsieur François Leblanc se retire des discussions*

**Résolution n° 217-2017**

**Résultat des demandes de prix pour la location du lot 3 584 336**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé par appel d'offres public pour la location du lot numéro 3 584 336 d'une superficie de 23,29 arpents situé sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 avril 2017 à 11 h 01 ;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue ;

ATTENDU QUE le soumissionnaire est monsieur Claude Jolicoeur avec un coût de 200 \$/ l'arpent (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à majorité des conseillers et conseillères présents que la soumission de monsieur Claude Jolicoeur soit acceptée au coût de 200 \$/ l'arpent (plus taxes applicables) pour la location du lot 3 584 336 d'une superficie de 23,29 arpents, pour une période de 3 ans, soit pour les années 2017, 2018 et 2019.

QUE le locataire s'engage à remettre la terre labourée à l'échéance du contrat.

*Monsieur François Leblanc réintègre les discussions.*

**Résolution n° 218-2017**

**États comparatifs des revenus et des dépenses**

---

ATTENDU QUE selon l'article 9.2 du règlement 262-2014 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale doit, au cours de chaque semestre, préparer et déposer, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité ;

ATTENDU QUE deux états comparatifs des revenus et des dépenses sont déposés au conseil municipal, soit un rapport comparatif entre les dépenses de l'année 2016 et 2017 et l'autre démontrant le cumulatif des dépenses 2017 en lien avec le budget de l'année courante, le tout au 30 avril 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les deux états comparatifs déposés au 30 avril 2017 soient acceptés, le tout conformément au règlement 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 219-2017**

**Demande d'aide financière au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour l'année 2017**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'estimation des travaux projetés sur le chemin du Bas-de-l'Église Nord soit acheminée aux instances gouvernementales concernées en vue de l'obtention d'une aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal, à savoir :



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

Estimation du coût des travaux de voirie

Réfection du chemin du Bas-de-l'Église Nord ..... ± 183 504,77 \$

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 220-2017**

**Mandat à DCA Comptable professionnel agréé inc. pour la réalisation de l'audit des registres comptables (Recyc-Québec)**

ATTENDU QU' il y a lieu de réaliser l'audit des registres comptables pour le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (Recyc-Québec) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 1 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue de DCA Comptable professionnel agréé inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 1 500 \$ (plus taxes applicables) et de mandater DCA Comptable professionnel agréé inc. pour la réalisation de l'audit des registres comptables pour le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (Recyc-Québec) de la Municipalité de Saint-Jacques au 31 décembre 2016.

**Résolution n° 221-2017**

**Participation au tournoi de golf des Chevaliers de Colomb**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb sollicitent la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur tournoi de golf qui aura lieu le samedi 15 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager les Chevaliers de Colomb ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;

ATTENDU QUE le coût du billet (golf, voiturette et souper) est de 90 \$ ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 4 billets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 4 billets pour une somme de 360 \$ pour le tournoi de golf des Chevaliers de Colomb.

**Résolution n° 222-2017**

**Participation au souper-bénéfice aux homards du Festival acadien Nouvelle-Acadie**

ATTENDU QUE le Festival acadien Nouvelle-Acadie sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur septième souper-bénéfice aux homards qui aura lieu le vendredi 2 juin 2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le Festival acadien Nouvelle-Acadie ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 100 \$ ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 5 billets pour le conseil municipal, dont 2 billets seront remboursés par les conseillers pour la participation de leur conjoint ou conjointe ;



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE les participants seront : messieurs Michel Lachapelle (2) et Claude Mercier (1) et madame Josyane Forest (2) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 5 billets pour une somme de 500 \$ pour le souper-bénéfice aux homards du Festival acadien Nouvelle-Acadie.

**Résolution n° 223-2017**

**Participation au souper aux homards du Collège Esther-Blondin**

---

ATTENDU QUE le Collège Esther-Blondin sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur souper aux homards qui aura lieu le vendredi 19 mai 2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le Collège Esther-Blondin ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront aux Phénix Midget AAA ;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 200 \$ ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 3 billets pour le conseil municipal, dont 1 billet sera remboursé par le maire pour la participation de sa conjointe ;

ATTENDU QUE les participants seront : monsieur Pierre La Salle (2) et madame Sophie Racette (1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 3 billets pour une somme de 600 \$ pour le souper aux homards du Collège Esther-Blondin dont les profits iront aux Phénix Midget AAA.

**Résolution n° 224-2017**

**Adhésion à la Coalition des organisations acadiennes du Québec**

---

ATTENDU QUE la Coalition des organisations acadiennes du Québec invite la Municipalité de Saint-Jacques à devenir membre de leur organisme ;

ATTENDU QUE madame Isabelle Marsolais, conseillère, est membre du conseil d'administration du COAQ ;

ATTENDU QUE l'objectif de l'organisme est de mettre en valeur la présence, l'histoire et le patrimoine acadiens existants sur le territoire du Québec ;

ATTENDU QUE le coût de l'adhésion est de 150 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'adhésion à la Coalition des organisations acadiennes du Québec pour une somme de 150 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.

**Résolution n° 225-2017**

**Demande d'aide financière de la Garde paroissiale Nouvelle-Acadie**

---

ATTENDU QU' une demande d'aide financière est reçue de la Garde paroissiale Nouvelle-Acadie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 100 \$ à la Garde paroissiale Nouvelle-Acadie à titre de contribution pour l'année 2017.





*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

**Résolution n° 226-2017**

**Mandat pour une demande de prix sur invitation pour l'achat d'une enseigne numérique**

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire faire l'acquisition d'une enseigne numérique pour favoriser la diffusion de l'information avec ses citoyens et ses citoyennes ;
- ATTENDU QU' une demande de prix sur invitation sera faite ;
- ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions aura lieu le mercredi 17 mai à 11 h à la mairie de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, procéder à une demande de prix sur invitation pour l'achat d'une enseigne numérique, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 227-2017**

**Changement du statut d'emploi pour la fonction du directeur du Service de sécurité incendie**

- ATTENDU QUE l'employé numéro 06-0010 occupe actuellement la fonction de directeur du Service de sécurité incendie à temps partiel ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques restructure présentement la description de cette fonction et qu'elle désire en faire un poste cadre à temps plein ;
- ATTENDU QU' une offre d'emploi pour la fonction de directeur du Service de sécurité incendie à temps plein a été affichée à l'interne ;
- ATTENDU QUE l'employé numéro 06-0010 manifeste son intérêt à conserver son poste de directeur du Service de sécurité incendie ;
- ATTENDU QU' un poste cadre est régi par un contrat de travail ;
- ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire sont autorisés à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la fonction de directeur du Service de sécurité incendie devienne un poste cadre à temps plein régi par un contrat de travail.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire soient autorisés à signer le contrat avec l'employé cadre.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)**

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

**TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS**

**Résolution n° 228-2017**

**Résultat des demandes de prix pour la réfection d'un trottoir**

- ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites pour la réfection d'un trottoir sur la rue Sainte-Anne ;
- ATTENDU QU' une soumission a été reçue, soit celle de Trottoir Joliette inc. au coût de 245 \$ (plus taxes applicables) par mètre linéaire ;



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Trottoir Joliette inc. pour la réfection d'un trottoir sur la rue Sainte-Anne au coût de 245 \$ (plus taxes applicables) par mètre linéaire.

**Résolution n° 229-2017**

**Résultat des demandes de prix pour la fourniture et la pose de pièces d'asphalte**

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites pour la fourniture et la pose de pièces d'asphalte sur divers chemins ou rues sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

- Marion Asphalte inc. Enrobé EB-5 : 15 \$/m<sup>2</sup>  
Enrobé EB-10S : 20 \$/m<sup>2</sup>
- Latendresse Asphalte inc. Enrobé EB-5 : 17 \$/m<sup>2</sup>  
Enrobé EB-10S : 25 \$/m<sup>2</sup>

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Marion Asphalte inc. au coût de 15 \$/m<sup>2</sup> (plus taxes applicables) pour l'enrobé EB-5 et de 20 \$/m<sup>2</sup> (plus taxes applicables) pour l'enrobé EB-10S ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Marion Asphalte inc. pour la fourniture et la pose de pièces d'asphalte sur divers chemins ou rues sur le territoire de la municipalité au coût de 15 \$/m<sup>2</sup> pour l'enrobé EB-5 et de 20 \$/m<sup>2</sup> (plus taxes applicables) pour l'enrobé EB-10S.

**Résolution n° 230-2017**

**Résultat des demandes de prix pour le scellement de fissures d'asphalte**

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites pour le scellement de fissures d'asphalte sur divers chemins ou rues sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

- Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) 1,31 \$/m.l.
- Groupe Lefebvre 1,49 \$/m.l.
- Scellement de fissures d'asphalte inc. 1,59 \$/m.l.

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) au coût de 1,31 \$ (plus taxes applicables) par mètre linéaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) pour le scellement de fissures d'asphalte sur divers chemins ou rues sur le territoire de la municipalité au coût de 1,31 \$ (plus taxes applicables) par mètre linéaire.

**Résolution n° 231-2017**

**Résultat des demandes de prix pour une boîte de tranchée modulaire**

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites pour une boîte de tranchée modulaire en aluminium ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

- Équipement N.C.N. Itée 11 805,00 \$
- United Rentals 12 210,98 \$
- Location Hewitt inc. 13 683,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Équipement N.C.N. Itée au coût de 11 805 \$ (plus taxes applicables) ;



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la soumission d'Équipement N.C.N. Itée pour une boîte de tranchée modulaire en aluminium au coût de 11 805 \$ (plus taxes applicables).

**Budget 2017**

**Résolution n° 232-2017**

**Achat et installation d'une glissière de sécurité**

ATTENDU QU' une glissière de sécurité doit être remplacée à proximité du 2032, rang des Continuations ;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites pour l'achat et l'installation de 12 mètres de glissière de sécurité ;

ATTENDU QU' une soumission a été reçue, soit celle de Les Glissières Desbiens inc. au coût de 4 064 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Les Glissières Desbiens inc. pour la fourniture et l'installation de 12 mètres de glissière de sécurité à proximité du 2032, rang des Continuations au coût de 4 064 \$ (plus taxes applicables).

**Résolution n° 233-2017**

**Facture de Routenet pour le nettoyage des trottoirs et le balayage des rues**

ATTENDU QUE le mandat a été accordé à Routenet pour le nettoyage des trottoirs et le balayage des rues (résolution numéro 201-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 7 793 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Routenet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (17002) et de verser la somme de 7 793 \$ (plus taxes applicables) à Routenet pour le nettoyage des trottoirs et le balayage des rues.

**Résolution n° 234-2017**

**Résultat des demandes de prix pour un afficheur de vitesse radar**

ATTENDU QUE depuis quelques mois, les limites de vitesse ont été changées sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE les nouvelles limites de vitesse, malgré l'affichage d'une nouvelle signalisation, ne sont pas toujours respectées ;

ATTENDU QU' il est primordial de sensibiliser les usagers de la route aux dangers du dépassement des limites de vitesse ;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites pour un afficheur de vitesse radar sur poteau ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

- Trafic Innovation inc. 3 462 \$
- Signalisation Kalitec inc. 4 090 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la soumission (108595) de Trafic Innovation inc. au coût de 3 462 \$ (plus taxes applicables) pour l'achat d'un afficheur de vitesse radar sur poteau.

**Budget 2017**



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

**Résolution n° 235-2017**

**Résultat des soumissions de la MRC de Montcalm pour le traçage des bandes de démarcation routière**

ATTENDU QUE	des soumissions ont été demandées par la MRC de Montcalm ;
ATTENDU QUE	le plus bas soumissionnaire conforme est Lignes Maska ;
ATTENDU QUE	la part pour la Municipalité de Saint-Jacques est de plus ou moins 15 080 \$, à savoir :
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ligne de rive : 0,181 \$/m.l.</li><li>• Lignes simples de marquage : 0,181 \$/m.l.</li></ul>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Lignes Maska afin que les travaux de traçage des bandes de démarcation routière soient réalisés le plus tôt possible, soit au maximum le 24 juin 2017.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Résolution n° 236-2017**

**Honoraires professionnels à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services consultatifs (structure-civil) et les plans et devis préliminaires dans le projet de construction d'une caserne pour le Service de sécurité incendie**

ATTENDU QUE	des travaux de construction d'une caserne sont prévus ;
ATTENDU QUE	le mandat pour la préparation de plans et devis pour la réalisation d'infrastructures et la surveillance des travaux a été confié à Hétu-Bellehumeur architectes inc. (résolution numéro 060-2017) ;
ATTENDU QU'	une facture d'une somme de 16 800 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour les services consultatifs (structure-civil) et les plans et devis préliminaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (3077-02) et de verser la somme de 16 800 \$ (plus taxes applicables) à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services consultatifs (structure-civil) et les plans et devis préliminaires dans le projet de construction d'une caserne pour le Service de sécurité incendie.

**Règlement numéro 009-2016**

**Résolution n° 237-2017**

**Contrat pour un test de dépistage d'amiante sur l'immeuble situé au 115, rue Saint-Jacques**

ATTENDU QUE	l'immeuble situé au 115, rue Saint-Jacques sera démoli afin d'y construire une nouvelle caserne ;
ATTENDU QU'	il est nécessaire d'effectuer un test de dépistage d'amiante avant sa démolition pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
ATTENDU QUE	la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec NCL Envirotek pour le test de dépistage d'amiante ;
ATTENDU QUE	selon le nombre d'analyses, le coût minimum estimé pour les travaux est de 930 \$ (plus taxes applicables) et que le coût maximum estimé est de 2 430 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition et de mandater NCL Envirotek pour le dépistage d'amiante de l'immeuble situé au 115, rue Saint-Jacques pour



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

un coût minimum de 930 \$ (plus taxes applicables) et maximum de 2 430 \$ (plus taxes applicables) selon le nombre d'analyses effectué.

**Règlement numéro 009-2016**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Demande de branchement aux services publics pour le lot 5 908 233 (2100, rang Saint-Jacques)**

Dossier reporté à une séance ultérieure.

**Résolution n° 238-2017**

**Honoraires professionnels à Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux à la station de traitement des eaux usées**

ATTENDU QUE des travaux sont en cours à la station de traitement des eaux usées pour le volet du traitement des boues ;

ATTENDU QUE le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux a été confié à Solmatech inc. (résolution numéro 135-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 212,50 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Solmatech inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (106473) et de verser la somme de 1 212,50 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux à la station de traitement des eaux usées pour le volet du traitement des boues.

**Règlement numéro 288-2015**

**URBANISME**

**Résolution n° 239-2017**

**Honoraires professionnels à L'Atelier Urbain pour la révision et concordance du plan et des règlements d'urbanisme**

ATTENDU QUE L'Atelier Urbain a été mandaté pour la révision et concordance du plan et des règlements d'urbanisme (résolution numéro 028-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 5 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue de L'Atelier Urbain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (84609) et de verser la somme de 5 500 \$ (plus taxes applicables) à L'Atelier Urbain pour la révision et concordance du plan et des règlements d'urbanisme.

**Budget 2017**

**Résolution n° 240-2017**

**Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 18 avril 2017**

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le mardi 18 avril 2017.

**Résolution n° 241-2017**

**Demande de dérogation mineure – Lot 3 023 468 (1043, chemin du Ruisseau-Saint-Georges Nord)**

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur le lot 3 023 468 (1043, chemin du Ruisseau-Saint-Georges Nord) et situé dans la zone A-109 afin de permettre que l'abri d'auto attenant au garage détaché, soit situé à 0,12 mètre de la



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

fondation de la maison au lieu de 1,5 mètre, tel qu'exigé à l'article 6.2.4.7 du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (compte rendu du CCU du 18 avril 2017) étant donné que la demande ne porte pas préjudice aux propriétés voisines.

**Résolution n° 242-2017**

**Demande de dérogation mineure – Lot 3 024 648 (rue Coderre)**

---

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur le lot 3 024 648 situé sur la rue Coderre, dans la zone R1-49, afin de permettre que :

- Le terrain ait une profondeur de 24,95 mètres, suite à la division en deux du terrain pour implanter une habitation jumelée, au lieu de 27,5 mètres ;
- La largeur des bâtiments soit de 6 mètres au lieu que 7,5 mètres ;

tel qu'exigé dans la grille des usages et normes de la zone R1-49 du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (compte rendu du CCU du 18 avril 2017) étant donné que la demande ne porte pas préjudice aux propriétés voisines.

**Demande de permis soumise au PIIA pour la construction d'une nouvelle caserne sur le lot 3 024 865 (115, rue Saint-Jacques)**

---

Dossier reporté à une séance ultérieure.

**Résolution n° 243-2017**

**Demande de permis soumise au PIIA pour l'agrandissement de l'immeuble situé sur le lot 3 025 267 (14, rue Marcel-Lépine).**

---

ATTENDU QU' une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'agrandissement de l'immeuble situé sur le lot 3 025 267 (14, rue Marcel-Lépine) ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QU' après analyse des critères d'évaluation du PIIA, le CCU recommande au conseil municipal l'émission du permis pour lesdits travaux selon les conditions suivantes :

- Un petit toit devra être installé au-dessus de la porte d'entrée et au-dessus de la porte du garage de la nouvelle construction ;
- La toiture devra être faite de la même structure et construite de la même manière que celle du bâtiment principal, soit avec un excédent un peu plus imposant ;
- Des arbres devront être plantés autour du stationnement et entre les deux terrains actuels ;
- Des arbres devront être plantés à l'arrière du bâtiment afin d'avoir une bonne zone tampon entre les bâtiments résidentiels et le bâtiment industriel ;
- Un lampadaire pour le stationnement devra être installé afin de bien l'éclairer ;
- Les deux terrains devront être unifiés puisque le stationnement est rendu exclusivement sur le terrain voisin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de délivrer un permis selon les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme (compte rendu du CCU du 18 avril 2017) pour l'agrandissement de l'immeuble situé sur le lot 3 025 267 (14, rue Marcel-Lépine).



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

## LOISIRS

### Résolution n° 244-2017

#### Achat d'une chaîne stéréo pour le terrain de pétanque

ATTENDU QUE	la chaîne stéréo du terrain de pétanque est brisée et ne peut être réparée ;
ATTENDU QU'	une chaîne stéréo est un accessoire indispensable pour les parties et les tournois de pétanque ;
ATTENDU QUE	des demandes de prix ont été faites pour une chaîne stéréo avec micro sans fil ;
ATTENDU QUE	les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :
	<ul style="list-style-type: none"><li>Groupe RGM 1 200,00 \$</li><li>Québec Son Énergie 1 323,80 \$</li></ul>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la soumission de Groupe RGM au coût de 1 200 \$ (plus taxes applicables) et de procéder à l'achat d'une chaîne stéréo avec micro sans fil pour le terrain de pétanque de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Budget 2017**

### Résolution n° 245-2017

#### Contrat de sonorisation et d'éclairage pour les spectacles sur la butte au parc des Cultures à l'été 2017

ATTENDU QUE	des spectacles auront lieu à l'été 2017 au parc des Cultures les 29 juin, 6 juillet et 17 et 24 août ;
ATTENDU QUE	des demandes de prix ont été faites pour la sonorisation et l'éclairage lors des 4 événements ;
ATTENDU QUE	les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :
	<ul style="list-style-type: none"><li>Québec Son Énergie 2 800 \$</li><li>Groupe RGM 3 300 \$</li><li>MSC Médias 5 100 \$</li></ul>
ATTENDU QUE	le plus bas soumissionnaire conforme est Québec Son Énergie au coût de 2 800 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Québec Son Énergie pour la sonorisation et l'éclairage lors des 4 spectacles au parc des Cultures les 29 juin, 6 juillet et 17 et 24 août au coût de 2 800 \$ (plus taxes applicables).

**Budget 2017**

### Résolution n° 246-2017

#### Lignage du terrain de soccer de la Municipalité de Saint-Alexis

ATTENDU QU'	une demande est reçue de la Municipalité de Saint-Alexis afin d'obtenir l'aide du Service de la voirie de la Municipalité de Saint-Jacques pour le lignage de son terrain de soccer pour l'été 2017 ;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques possède déjà une résolution qui établit les coûts pour les services intermunicipaux du volet voirie (résolution numéro 227-2007) ;



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques est d'accord de procéder au lignage du terrain de soccer de la Municipalité de Saint-Alexis ;
ATTENDU QU'	un minimum de 2 heures sera facturé ;
ATTENDU QUE	les travaux devront être effectués durant les heures régulières de travail ;
ATTENDU QUE	les tarifs sont les suivants :
	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>er</sup> employé (incluant le camion ou le tracteur) 50 \$/heure (plus taxes applicables)</li><li>• 2<sup>e</sup> employé 50 \$/heure (plus taxes applicables)</li></ul>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de service intermunicipal de la Municipalité de Saint-Alexis et cela selon les conditions et les tarifs de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 247-2017**

**Lignage du terrain de soccer de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé**

ATTENDU QU'	une demande est reçue de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé afin d'obtenir l'aide du Service de la voirie de la Municipalité de Saint-Jacques pour le lignage de son terrain de soccer pour l'été 2017 ;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques possède déjà une résolution qui établit les coûts pour les services intermunicipaux du volet voirie (résolution numéro 227-2007) ;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques est d'accord de procéder au lignage du terrain de soccer de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé ;
ATTENDU QU'	un minimum de 2 heures sera facturé ;
ATTENDU QUE	les travaux devront être effectués durant les heures régulières de travail ;
ATTENDU QUE	les tarifs sont les suivants :
	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>er</sup> employé (incluant le camion ou le tracteur) 50 \$/heure (plus taxes applicables)</li><li>• 2<sup>e</sup> employé 50 \$/heure (plus taxes applicables)</li></ul>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de service intermunicipal de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé et cela selon les conditions et les tarifs de la Municipalité de Saint-Jacques.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)**

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

**VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.





*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 248-2017

### Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 51.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle  
Maire